

Les violences intrafamiliales

“Derrière certaines portes closes, la peur prend parfois plus de place que la sécurité.”



Ressource d'information, de repérage et d'orientation
à destination des professionnel·les et associations
du réseau Silence Allows Violences.



Mieux comprendre la situation

Les violences intrafamiliales regroupent les violences exercées entre membres d'une même famille ou d'un même foyer.

Elles peuvent concerner :

- les conjoint·es ou ex-conjoint·es,
- les enfants,
- les parents,
- les frères et sœurs,
- les grands-parents,
- ou toute autre personne partageant un lien familial, affectif ou de dépendance.

Ces violences peuvent s'inscrire dans des relations marquées par l'autorité, l'emprise, la dépendance affective, économique ou administrative.

Elles peuvent être :



Physiques : coups, blessures, séquestration, privations.



Psychologiques : humiliations, menaces, insultes, dévalorisation, contrôle.



Sexuelles : attouchements, viols, incestes, exploitation sexuelle.



Économiques : confiscation d'argent, contrôle des ressources, dépendance financière imposée.



Administratives ou institutionnelles : abus liés à une tutelle, privation de droits, décisions prises sans respect de la personne concernée.

Les violences intrafamiliales ne concernent pas uniquement le couple.

Elles peuvent aussi toucher :

- des enfants victimes de maltraitance,
- des personnes âgées,
- des personnes en situation de handicap,
- ou encore des parents victimes de violences de la part d'un enfant ou adolescent.

Ces situations sont souvent complexes car les liens familiaux peuvent maintenir des mécanismes de peur, de loyauté, de culpabilité ou de silence.

Ce qu'on peut remarquer

Les violences intrafamiliales sont souvent dissimulées ou minimisées au nom de la “vie privée”, du “secret de famille” ou de la peur des conséquences.

Certains signes peuvent néanmoins alerter.

Dans les paroles :

- “Chez nous, c’est normal.”
- “Il ne faut pas en parler.”
- “Je vais avoir des problèmes si quelqu’un l’apprend.”
- “Je dois protéger ma famille.”
- “C’est de ma faute.”

Dans les comportements :

- Isolement ou peur de parler.
- Hypervigilance ou anxiété importante.
- Justification constante des violences ou de l’auteur·rice.
- Troubles du sommeil, somatisations, crises d’angoisse.
- Difficulté à prendre des décisions ou peur des représailles.

Dans le contexte familial :

- Climat de tension ou de peur permanent.
- Inversion des rôles (enfant prenant un rôle protecteur ou parental).
- Contrôle excessif d’un membre sur les autres.
- Menaces de séparation, de placement, de suicide ou d’abandon.

Les personnes concernées peuvent éprouver des sentiments ambivalents : aimer, craindre, protéger ou dépendre de la personne qui exerce les violences.

Ces situations nécessitent une approche prudente, empathique et coordonnée.



Comment aider concrètement



ACCUEILLIR SANS JUGER



CRÉER UN ESPACE D'ÉCOUTE SÉCURISANT.



ÉVITER LES INJONCTIONS OU LES JUGEMENTS SUR LA FAMILLE.



NOMMER LES VIOLENCES LORSQUE CELA EST PERTINENT, SANS BANALISER NI DRAMATISER EXCESSIVEMENT.

“Ce que vous décrivez peut être grave et vous avez le droit d’être aidé·e et protégé·e.”

ACCOMPAGNER DANS LA DURÉE

- Soutenir la personne dans l’identification de ressources et relais sécurisants.
- Préparer avec elle les étapes importantes si une séparation, une mise à distance ou un signalement sont envisagés.
- Encourager l’accès à un accompagnement psychologique, social ou juridique adapté.

Les enfants exposés aux violences intrafamiliales peuvent être impactés durablement, même lorsqu’ils ne sont pas directement visés.

Orienter et protéger

- **Être attentif·ve** à la présence d'enfants ou de personnes vulnérables exposé·es aux violences.
- **Selon les situations :**
 - information préoccupante (CRIP),
 - signalement,
 - accompagnement juridique,
 - orientation vers des structures spécialisées.
- **Favoriser une approche coordonnée** lorsque plusieurs membres de la famille sont concernés.

EN CAS DE DANGER IMMÉDIAT



17

Police/ Gendarmerie ou

112



114

SMS — accessible sans parler



119

Enfance en danger

Ressources utiles

Numéros et dispositifs :

- **3919** – Violences Femmes Info
 - **119** – Enfance en danger
 - **17 / 112** – Urgences
 - **114 (SMS)** – situations où parler est impossible ou dangereux
 - **3133** – Signalement des situations de maltraitance envers personnes âgées ou adultes en situation de handicap
-

Structures et ressources :

- **France Victimes** : www.france-victimes.fr
- **CIDFF** – Information juridique et accompagnement
- **Défenseur des droits** : www.defenseurdesdroits.fr
- **Associations spécialisées dans les violences intrafamiliales, le psycho-trauma ou la protection de l'enfance**
- **Structures d'accompagnement social, juridique ou psychologique adaptées aux situations familiales complexes**